



Paris, le 22 juillet 2009

COGEFI EUROPE permettait à l'origine de respecter le critère d'investissement sur les titres non cotés pour les contrats « DSK » et « NSK ». COGEFI GESTION a décidé de supprimer l'éligibilité de COGEFI EUROPE aux 5 % de valeurs dites non cotées qui peut rester néanmoins support de Contrat d'Assurance-Vie.

Ce changement n'en modifie pas la fiscalité liée dans la mesure où COGEFI EUROPE n'a pas été utilisé comme support pour respecter le critère d'investissement sur les titres non cotés.

Cette modification, qui prendra effet trois jours ouvrés à compter de cette information, n'entraîne aucun changement de méthode de gestion, ni de frais de gestion, hormis les particularités directement liées aux contrats « DSK » et « NSK ».

Les porteurs de parts qui seraient en désaccord avec cette décision peuvent, à compter de ce jour et à tout moment, demander le rachat sans frais de leurs parts.

Le prospectus simplifié de votre OPCVM est tenu à votre disposition au siège social de la société de gestion COGEFI GESTION. Vous pourrez obtenir le prospectus complet de votre fonds dans un délai d'une semaine sur simple demande auprès de COGEFI GESTION, 11, rue Auber – 75009 PARIS.

Hugues Arousseau  
Directeur Général délégué